

C 31/2017

Vevey, le 21 septembre 2017

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 5 octobre 2017**

Réponse à l'interpellation de M. Serge Ansermet intitulée "Groupement forestier de la Veveyse : critiques de la Cour des Comptes"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 18 mai 2017.

Monsieur Serge Ansermet demande aux autorités une clarification sur les domaines de la communication, de la transparence et de la qualité de l'information transmise aux Communes membres et aux citoyens par le Groupement forestier de la Veveyse.

Concernant les questions posées par M. Ansermet, nous apportons les réponses suivantes :

- **Le Comité du Groupement forestier a-t-il pris connaissance de ce rapport de la Cour des Comptes ? En a-t-il accusé réception ?**

Le Comité du Groupement forestier confirme avoir bien pris connaissance de ce rapport, ce dernier ayant été présenté oralement par les représentants de la Cour des Comptes à son président, M. Christophe Schneiter.

- **Quelles mesures, parmi celles préconisées par la Cour des Comptes, le Comité a-t-il déjà prises ?**

Suite à ce rapport, les mesures suivantes ont déjà été apportées :

- a) Signature des pièces comptables par deux personnes - un membre du Comité et le boursier ;
- b) Contrôles des comptes par une fiduciaire ;
- c) Les membres du Comité n'ont plus le droit de vote lors des Assemblées Générales. Chaque commune est représentée, avec droit de vote, par un municipal délégué.

- **Quelles autres mesures seront-elles prises ? Comment va-t-il se réorganiser ?**

Pour ce qui est des autres améliorations et/ou réorganisations, le Comité du Groupement forestier de la Veveyse est dans l'attente du rapport du Conseil d'Etat sur le sujet et de ses propositions.

- **Comment va-t-il assurer l'information, sur ces mesures, aux Conseils communaux ?**

Toutes les informations et décisions du Groupement forestier de la Veveyse sont communiquées aux communes via son municipal délégué. C'est par conséquent par ce biais que les conseils communaux seront informés des mesures et améliorations prises.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique



Elina Leimgruber



le Secrétaire



Grégoire Halter